



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
service eau**

Affaire suivie par Coraline Gauthier
LET210396
Tél : 05 59 80 87 93
Mél : ddtm-service@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **25 MARS 2021**

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 04 février 2021, vous portez à notre connaissance une déclaration de vidange de la retenue collinaire de la Pierre Saint-Martin sur la commune d'Arette.

Je vous informe que je prends acte de la réalisation de cette vidange. Je vous rappelle néanmoins l'obligation de respecter vos engagements conformément au contenu du dossier déposé et notamment le fait de vider le plan d'eau progressivement : opération à réaliser en 8 jours pour un volume de 10 000 m³ environ.

Vous pouvez donc engager le chantier à la réception du présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le directeur
EPSA
Avenue Messier
64260 IZESTE

Le responsable de l'unité
quantité/lit majeur



Pierre Escale